

Commune de LA VESPIERE-FRIARDEL

Procès- verbal de la séance du 28 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune, légalement, convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mr BALLOT Sylvain, Maire.

Sont présents : Mr Sylvain BALLOT Maire, Mr Denis BOUCHÉ, Mr Denis CHÉRON, Mr Serge DROUET, Mme Annick FONTAINE, Mme Brigitte GOSSET, Mr Jacky GRENIER, Mr Fabien LECOMTE, Mme Sandrine LEMAÎTRE, Mme Virginie MILCENT, Mr Fabrice OURSEL, Mr Lionel PAUL, Mme Karine RIZZINI et Mr Jean-Pierre TISSIER.

Absente excusée : Mme LARROQUE Josiane et Mme BOUCHÉ Sylvia

Pouvoirs : Mr Philippe BREDEAUX à Mme Karine RIZZINI
Mme Simona JAMES à Mme Annick FONTAINE

ORDRE DU JOUR

- *Nomination d'un secrétaire de séance.*
- *Approbation du compte-rendu du 20 décembre 2021.*
- *Délibération fixant le droit de stationnement*
- *Permanence pour la tenue des deux bureaux de vote des élections présidentielles*
- *Délibération fixant les montants et les conditions d'exploitation de la salle des fêtes*
- *Création d'une commission embellissement et fleurissement*
- *Présentation de l'aide aux seniors contre la fracture numérique*
- *Présentation du bilan financier 2021*
- *Présentation des projets de travaux 2022*
- *Questions diverses.*

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mr Denis BOUCHÉ a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20 DÉCEMBRE 2021

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu du 20 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION DU TARIF DES DROITS DE PLACE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

L'occupation du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance, dont le montant est préalablement établi par le Conseil Municipal.

Mr le Maire informe que nous avons la venue régulièrement de commerçants sédentaires ou non sédentaires et que nous devons fixer le montant de l'occupation du domaine public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-25-05/12 du conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant élection du Maire de la commune ;

Vu la délibération n°2020-25-05/15 du conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation au Maire d'une partie des attributions du conseil municipal dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.2213-6, L.2331-4, 2° et L.2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mr le Maire propose de fixer le montant de la redevance à 35€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- d'approuver le tarif des droits de place et d'occupation du domaine public communal applicable au 1^{er} avril 2022

PERMANENCE POUR LA TENUE DES DEUX BUREAUX DE VOTE DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que les élections présidentielles se déroulent les dimanches 10 avril et 24 avril et que les deux bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h.

Après avoir procédé à un tour de table, chaque conseiller municipal s'inscrit aux horaires mis à sa convenance pour la tenue du bureau de vote.

DÉLIBÉRATION FIXANT LES MONTANTS ET LES CONDITIONS D'EXPLOITATION DE LA SALLE DES FÊTES

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que depuis le changement de trésorerie, nous devons maintenant lors de la réservation établir un acompte de 100€. Le locataire doit payer le solde de sa réservation avant la remise des clés, la location des couverts sera réglée à l'issue de la location.

Concernant les conditions de location et les tarifs, ils ne seront pas modifiés mais seulement annexés aux écritures comptables. Actuellement plusieurs délibérations sont en cours suivant la situation et il serait bon qu'une seule soit exploitable et que toutes les autres prises précédemment soient abrogées.

Suite aux détails évoqués ci-dessus, Mr le Maire présente les différents tarifs et conditions de location :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Pour les particuliers (le week-end)		
Location d'1 jour	250 €	350 €
de 2 jours	300 €	400 €
Journée en semaine (du lundi au jeudi)	150 €	200 €
Prix des couverts ordinaires	Gratuit	Gratuit
Prix des couverts premium	1.00 €	1.00 €
Inhumation	gratuit	75 €
forfait de 70 € en cas de besoin pour le nettoyage de la salle		
Vin d'honneur	150 €	200 €
Pour les associations (le nombre de places est limité à 250 personnes assises)		
pour les associations de la Vespière-Friardel et Orbec (samedi-dimanche)	250 €	
pour les autres associations	400 €	

Concernant l'association « les amis des anciens » pour l'organisation de leur thé dansant, Mr le Maire propose de louer la salle au tarif spécial de 150 € ceci 2 fois par an entre le 1^{er} novembre et le 31 mars.

Mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes pour le Comité des Fêtes de La Vespière -Friardel.

Pour toute journée supplémentaire (les associations de la Vespière-Friardel et Orbec) 75 €

Pour toutes les associations hors commune 100 €

pour le déclenchement de l'alarme (coût de l'intervention du vigile) 70.80 €

Casse de la vaisselle le tarif est annexé à la présente délibération

Mr le Maire évoque le souci des locations d'association externes qui souhaitent organiser des lotos sur la base de trois jours, il soumet au conseil de refuser ce genre d'organisation. Il est également précisé que toutes les locations signées avant le 01 avril seront réglées avec les anciens tarifs.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal

ACCEPTENT à l'unanimité des membres présents ou représentés les propositions ci-dessus détaillées.

CRÉATION D'UNE COMMISSION EMBELLISSEMENT ET FLEURISSEMENT

Lors de la dernière réunion de conseil municipal, après l'obtention d'une fleur au concours départemental des villes et villages fleuris, il avait été évoqué la création d'une commission embellissement et fleurissement.

Cette commission sera en charge du concours dont les modalités restent à définir.

Celle-ci serait composée de membres du conseil municipal ainsi que de personnes extérieures au conseil.

Après un tour de table, les membres du conseil municipal

DÉSignent les représentants suivants pour cette commission :

- Mme GOSSET Brigitte
- Mme FONTAINE Annick
- Mme JAMES Simona
- Mr GALOT Bernard
- Mr BEAUJAN Patrick
- Mr GOSSET Sébastien

PRÉSENTATION DE L'AIDE AUX SÉNIORS CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Mr le Maire présente aux membres du conseil Le Lab Lisieux Normandie qui est une association qui a pour mission d'être incubateur d'initiative intergénérationnelle. Celle-ci propose l'aide aux seniors à lutter contre la fracture numérique. Elle se déroule sur 12 séances de 1h30 avec 12 personnes maximum pour un coût de 1800€, ce montant est pris en charge par la collectivité.

Après cette présentation, les membres du conseil ne souhaitent pas adhérer à cette association prétextant que ce même service peut être obtenu auprès du Pôle de savoir du Sivom et que des initiations à la base informatique sont faites également auprès du CLIC

PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER 2021

Mr le Maire présente le bilan financier de l'exercice écoulé. Il est présenté le montant des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

PRÉSENTATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2022

Mr le Maire présente aux membres du conseil les différents projets d'investissement 2022 qui seront inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire informe les membres du conseil sur le rapport de la CLECT qui a été validé par ses membres concernant le pacte de financement de la compétence GEPU (Gestion des eaux pluviales urbaines). Ce pacte aura un impact sur les attributions de compensation qui nous été attribuées.

Le projet d'organiser la fête de la musique pour la première fois sur la commune est présenté, celui-ci va être finalisée dans les semaines à venir. A ce jour, cette fête est prévue le samedi 25 juin avec en avant-première des démonstrations au niveau d'un studio d'enregistrement, il y aura également une exposition de peinture à la salle de fêtes et la soirée sera musicale.

Fin de la séance à 22h30.